

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2019

Membres présents : 12

Agnès THIBAUT, Bernard CHAUVIN, Michel GIRAULT, Michel POULIN, Jean-Pierre AMOUREUX, Marina BANAS, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE-BONJUS, Aline MOLLER-GRASSER, Patricia ROBIN-IBANEZ, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Sébastien GAY, absent excusé, a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE-BONJUS.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

- Commune
  - Compte de Gestion
  - Compte Administratif
- Eau et Assainissement
  - Compte de Gestion
  - Compte Administratif
- Agent territorial
  - Ouverture et fermeture de poste
  - Modification assurance
- Participation financière de fonctionnement « Ecoles privées »
- Règlement salle des fêtes
  - Convention de mise à disposition (association)
- Convention avec la Direction Départementale des Territoires (DDT)
  - Instruction Permis de Construire et Déclarations Préalables
- Point sur les travaux salle des fêtes et gîte
- Communauté de Communes de la Sologne des Etangs
  - Opposition des transferts de la compétence eau et assainissement
  - Subvention Millan'Cyclisme
  - Autorisation de passage
- Communication événementielle
- Questions et informations diverses

**Compte de Gestion et Compte Administratif 2018 de la Commune.** Ceux-ci ont fait l'objet d'un examen compte par compte en commission des finances le 6 mars 2019.

L'exercice 2018 a la particularité de présenter une section « investissements » importante (883 136, 34 €) dans la mesure où elle retrace une partie (311 517,66 €) des travaux engagés pour la rénovation de l'hôtel de la Croix Blanche en gîte de groupe et celle de la salle des fêtes ; le reste à venir sur l'exercice 2019.

La politique de rigueur observée a permis de dégager un autofinancement significatif.

Sur proposition de Mme le Maire le compte de gestion de la commune est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif avec un résultat de 39 158,97 € (+ 58 149,54 € en fonctionnement et – 18 990,57 € en investissement) en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité (conformément aux textes hors présence de Mme le Maire, Michel GIRAUD comptabilisant les votes). A noter un reste

à réaliser en dépenses d'investissement de 544 510,00 € et de 85 397,00 en recettes d'investissement.

*Affectation des résultats* : l'excédent de fonctionnement devrait permettre de régler le solde dû à la CCSR.

***Compte de Gestion et Compte Administratif 2018 « Eau et Assainissement ».***

Également examinés en commission des finances le 6 mars 2019, celui-ci fait apparaître un excédent de 40 788,97 € (- 23 563,10 € en fonctionnement et + 64 352,07 € en investissement). Si le résultat est positif, le déficit de fonctionnement, ancien, même en baisse d'exercice en exercice, reste préoccupant et doit conduire à de nouvelles mesures.

Sur proposition de Mme le Maire, le compte de gestion « eau et assainissement » est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité

*Affectation des résultats* : le déficit sera reporté en fonctionnement et l'excédent en investissement.

En marge de ces points d'ordre du jour Mme le Maire invite le conseil à voter une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la classe verte présentée par Mme Perrine GAYTE, nouvelle professeure des écoles. Accepté à l'unanimité.

***Agent territorial :***

- Ouverture et fermeture de poste liées au changement de grade de Virginie DUPRAY
- Suite à l'appel d'offres lancé par le centre de de gestion, l'assureur en charge des agents de la communauté de communes a changé, entraînant des modalités de fonctionnement différentes.

***Participation financière de fonctionnement « Ecoles privées »***

Le calcul du coût par élève et par an s'élève à 335 € à l'école de Marcilly en Gault : le conseil statue et donne son accord pour payer ces sommes au titre des enfants concernés.

***Règlement salle des fêtes***

Les conseillers approuvent le projet soumis ; en découlent les conventions de mise à disposition (associations, particuliers).

***Convention avec la Direction Départementale des Territoires (DDT)***

L'instruction des Permis de Construire et des Déclarations Préalables était réalisée par la CCSR jusqu'en décembre 2018. La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, ayant moins de 10 000 habitants, la compétence de l'instruction est reprise par l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

***Point sur les travaux salle des fêtes et gîte***

- Salle des fêtes : restent quelques points mineurs à régler. La rénovation, réussie, emporte un plein succès auprès des Marcigaultais.
- Gîte : les travaux, plus complexes, se poursuivent.

***Communauté de communes de la Sologne des Etangs***

- Les communes s'opposent au transfert de la compétence « Eau et assainissement » vers la Communauté de communes de la Sologne des Etangs.

- Millan'Cyclisme : course organisée le 13 juillet 2019 ; départ Millançay pour ce prix de la Sologne des Etangs ; contribution de 0,50 € par habitant
- Autorisation de passage dans le village

### **Communication évènementielle**

Modalités pour faire vivre le nouveau site informatique : toutes les demandes sont à adresser à la Mairie qui jugera de leur pertinence et les transmettra à Gaëlle FORNETTE-BONJUS en charge de la gestion.

### **Questions et informations diverses :**

- Subvention de 75 € à la Fondation du Patrimoine dans la perspective des travaux qui devront être réalisés à l'église du village
- Demandes de subvention de la Chambre des Métiers : pas de la compétence de la commune
- Tri des ouvrages dans la cabine-bibliothèque
- Bulletin : Mme Sylvie JAROS, magnétiseuse, sera ajoutée dans la rubrique « Qui fait quoi à Marcilly », au vu du dossier qu'elle a fourni.
- Sèche-mains à la salle des fêtes
- Jumelage avec l'Irlande
- Renouvellement des concessions
- Devis pour améliorer les abords de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance

Le Maire